

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mars à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance extraordinaire.

CONVOCACTION DU 19 MARS 2018			
<b>PRESENTS</b> (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre MONNEY Carine MORENAS Monique FITZPATRICK Marion	TRILLES Jean-Paul PORROT Christophe VALDATI Didier TAILLARDAT Denis	BROCHEC Christian MAZET Mylène LACHEZE Marie-Renée
<b>ABSENT EXCUSE</b>	LALOUE Elodie	WILKES Colin	FAVEREAU Thierry
<b>ABSENT</b>			
<b>PROCURATION</b>	WILKES Colin donne procuration à FITZPATRICK Marion FAVEREAU Thierry donne procuration à PORROT Christophe		
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	MORENAS Monique		

## 1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 9 mars 2018)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

## 2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

### 1) – Immeuble sis 17 rue Eugène Mazelié :

M. le Maire fait un résumé des différentes phases de travail concernant cet immeuble appartenant à la Mairie. Suite à l'étude réalisée par le cabinet BET CERATO, une demande de devis a été effectuée auprès d'entreprises de maçonnerie afin de lancer les travaux de sécurisation de l'immeuble sis 17 rue Eugène Mazelié au plus vite, car ce dernier menace de s'effondrer.

Trois devis ont été réceptionnés et il convient de prendre rapidement une décision. Les entreprises ayant répondu sont : l'établissement Boldini, l'entreprise Puibarreau et l'entreprise Casanova.

M. le Maire a pris contact avec ces trois entreprises pour discuter de leur projet. Un tableau retraçant les différentes prestations, les délais d'exécution et les offres de prix est remis aux élus afin qu'ils puissent visualiser les différents éléments.

M. Boldini propose une consolidation et une sécurisation en gardant au maximum l'existant, les entreprises Puibarreau et Casanova proposent un arasement du bâtiment à 1.50 m / 1.80 m. Les travaux pourront commencer 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai pour l'entreprise Boldini et fin juin pour les entreprises Puibarreau et Casanova. Pour les trois entreprises, la durée des travaux est estimée à 4 semaines.

Le Maire précise que suite à la réunion de la commission finance, qui s'est tenue hier soir, la commune a la capacité de financer ces travaux au cours de l'exercice 2018, et ce, sans recourir à l'emprunt. Mais dans l'immédiat, on ne pourra pas réaliser de gros investissements, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il faudra aussi financer les deuxième et troisième tranches de l'aménagement du bourg.

Concernant le voisinage de cet immeubles, impacté par la nuisance de son délabrement, un courrier leur sera adressé afin de les informer que l'entreprise qui aura été retenue pour entreprendre les travaux de sécurisation, sera également chargée de débarrasser leur propriété des différentes chutes de débris. En effet, le personnel communal ne peut pas intervenir sur le domaine privé.

M. le Maire propose un vote à bulletin secret.

14 Votants - résultats : 11 pour l'entreprise Boldini - 1 pour l'entreprise Puibarreau - 1 pour l'entreprise Casanova - 1 vote Blanc  
L'entreprise Boldini est donc retenue.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne,** avec 11 voix pour, l'entreprise Boldini pour réaliser les travaux, **décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget et **autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

### 2) – Questions diverses :

M. le Maire informe les élus que :

- La dernière réunion concernant la réception des travaux du bourg a eu lieu le 23 mars, des réserves ont été émises pour le banc côté fontaine, l'angle rue du puit, et finaliser les plantations par l'entreprise Antoine au pied du mur face à l'Eglise.
- Les travaux de l'OT sont finis et l'emménagement de l'OTPL a commencé.
- La restauration du mur devant l'Eglise est terminée, avec un supplément de 2 000 € par rapport au devis présenté.
- Les travaux d'écoulement rue Taillefer sont terminés, mais il n'y a plus d'effet ralentisseur.
- Un différend oppose la commune et M. Brugère concernant les pots de fleurs mis devant son logement face à la porte latérale de l'Eglise. Une lettre lui signifiant qu'il n'y était pas autorisé lui a été adressée, malgré tout il a quand même disposé ses jardinières. M. le Maire les a faites enlever par les services techniques, M. Brugère a déposé plainte pour vol

malgré qu'il ait été informé que les jardinières étaient à sa disposition aux ateliers. M. le Maire le rencontrera avec des élus afin de régler le différend suscité par sûrement un manque de compréhension et surtout afin de faire respecter les règles de vie sur le territoire communal qui sont les mêmes pour tous.

- f- Mme Morenas informe qu'une céramiste qui doit laisser le local qu'elle occupe à Eymet, (la mairie souhaitant reprendre celui-ci), cherche un nouveau local pour s'installer, elle donne également des cours pour enfants et adultes. Elle fait partie d'une chaîne d'artisans qui font pendant la saison estivale des expositions. Les élus réfléchissent à trouver un local à louer pour installer cet éventuel atelier artisanal.
- g- Mme Morenas propose de conventionner un stagiaire du CREPS pendant la saison estivale afin d'assurer des animations à destination des familles autour du lac. Le stagiaire serait indemnisé grâce aux recettes des prestations, par contre il faudrait le loger lui et sa famille. Mme Morenas est chargée d'étudier et d'affiner le projet afin de le présenter lors d'un prochain conseil.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.**